



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E18210

VALABLE JUSQU'AU 30/03/2024

ÉDITÉ LE 12/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1990

Forme juridique : SAS

Capital : 152 450

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE 43494187800028

Siret : 434 941 878 00028

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 2108132-0

Assurance Responsabilité Travaux :

GENERALI IARD AR 144 377

Assurance Responsabilité Civile :

GENERALI IARD AR 144 377

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/12/2022

Raison sociale : PROGNON SAS

51 AVENUE DU GENERAL LECLERC
BP 60
95480 PIERRELAYE

Téléphone : 01 34 21 96 50

Fax : 01 34 48 85 91

Portable :

Site Internet : prognon-sas.fr/

E-mail : comptabilite@prognon-sas.fr

Responsabilité légale :

PROGNON BRUNO PRÉSIDENT

Effectif moyen : 21 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	21/04/2022
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m² Mention RGE	22/03/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	02/03/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Fenêtres de toit	21/04/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	21/04/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	21/04/2022
o Isolation des combles perdus	21/04/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE COLOMBES
IMMEUBLE LE DEBUSSY
30, RUE GABRIEL PERI
92707 COLOMBES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.